

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017

====*==*==*==*==*==*

Présents : M. GUEYDON Pierre, Mme GIRIN Marie-Claude, M. BAJAS Jean-Paul, Mme MAKOWKA Valérie, M. DARMEZIN Pascal, M. BRUN Jean-Paul, Mme POMMIER Aurélie, Mme MARTIN Valérie, M. PORTHIER Jean-François, M. CHAPPUY Sébastien.

Absents : Mme DELETRE Janine (excusée), Mme GRAND Marie-Claude (excusée), M. BOUDOT Franck (pouvoir à Marie-Claude GIRIN), Mr Gilles GOY (pouvoir à Aurélie POMMIER), M. BRUN Pascal (pouvoir à Sébastien CHAPPUY) jusqu'à son arrivée à 21h 20.

Mme Aurélie POMMIER a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Subventions 2017 versées aux associations

Le Conseil Municipal a procédé à la répartition des subventions à diverses associations d'après les crédits inscrits à l'article 6574 du budget de 2017 et selon le tableau ci-dessous. Il est précisé également que dans sa séance du 6 février 2017, la commission sport a examiné certains dossiers de demandes de subventions pour les associations sportives et certaines d'entre elles verront leur subvention augmenter afin que la commune ne prenne plus en charge des factures intermédiaires. Par ailleurs, il est spécifié dès lors qu'un évènement exceptionnel nécessite une nouvelle aide, celui-ci sera étudié au cas par cas et fera l'objet d'une approbation du conseil municipal.

Nom	Pour mémoire 2016	Proposition 2017
ACPG/CATM	60,00 €	60,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	350,00 €	350,00 €
CLUB SOURIRE D'AUTOMNE	97,00 €	97,00 €
COMITE DES FÊTES	250,00 €	300,00 €
COOPERATIVE	150,00 €	150,00 €

SCOLAIRE		
LES AMIS DE LA PETANQUE	50,00 €	Néant
SOU DES ECOLES	700,00 €	700,00 €
ST JEAN LA BUSSIÈRE BASKET	400,00 €	700,00 €
ST JEAN SPORT FOOTBALL	300,00 €	500,00 €
TENNIS CLUB	375,00 €	615,00 €
AMICALE BOULE	50,00 €	Néant
RADIO VAL DE REINS	151,00 €	150,00 €
USEP (Association sportive de l'école)	280,00 €	280,00 €
LES AMIS MUSICIENS	300,00 €	300,00 €
EVEIL SPORTIF	150,00 €	150,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Convention « bébé lecteur » avec le département du Rhône

Le département du Rhône a décidé de s'engager dans la prévention de l'illettrisme et à cet effet les enfants rhodaniens nés, adoptés âgés de moins de 3 ans en 2016 bénéficieront gratuitement d'un album jeunesse.

Pour ce faire, la famille du bébé bénéficiaire pourra se rendre à la bibliothèque municipale pour se voir remettre l'album. Des réunions de travail seront menées avec les personnels de bibliothèque afin de les informer de cette mise en œuvre. Par ailleurs, la remise de l'album sera assortie d'une exonération d'une année de droits d'inscription à la bibliothèque pour tous les membres de la famille de l'enfant (parents, frères et sœurs).

Une convention entre le département et la commune définissant les conditions de mise en œuvre sera établie. Le Conseil Municipal accepte les conditions fixées par la convention entre le département et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Personnel communal : modification temps de travail de l'agence postale, du secrétariat de mairie, création d'un emploi à temps complet sur cadre d'emploi des rédacteurs (secrétaire de mairie)

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

VU l'avis du Comité Technique en date du 11 avril 2017,

Compte tenu des éléments financiers et statistiques de fréquentation à l'agence postale,

Considérant la nécessité de supprimer le poste créé à l'agence postale par délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2008 puis modifié par délibération le 3 juillet 2015 pour une durée hebdomadaire de 30h 30 et de créer un nouveau poste à raison de 23h 00 hebdomadaires sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 01 juin 2017,

Compte tenu de l'augmentation constante de la charge de travail confié à l'accueil du secrétariat de mairie,

Considérant la nécessité de supprimer le poste créé pour l'accueil du secrétariat de mairie par délibérations du conseil municipal par délibération du 11 avril 2008 puis modifié par délibération du 12 juillet 2013 pour une durée hebdomadaire de 17h 30 et de créer un nouveau poste à raison de 24h 00 hebdomadaires sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 01 juin 2017,

Considérant la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} juin 2017 de la secrétaire de mairie qu'il convient de remplacer,

Compte tenu de l'évolution réglementaire, des dossiers de plus en plus complexes à gérer au sein de la commune et du nombre d'agents de catégorie C à manager, il est nécessaire de créer un emploi à temps complet sur le cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B).

Monsieur Sébastien CHAPPUY demande à Monsieur le Maire comment va se dérouler le recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie.

Il lui est répondu que la commune a conventionné avec le centre de gestion du Rhône pour une mission d'assistance au recrutement avec notamment l'analyse des candidatures afin d'obtenir une pré sélection de candidats à auditionner. Ensuite suivront les entretiens et le choix du candidat correspondant le mieux au profil de poste.

Monsieur Sébastien CHAPPUY demande à ce que cette embauche soit faite de manière transparente et en toute intégrité sans que l'on aboutisse à une nomination partisane.

Monsieur le Maire assure que ce recrutement sera fait dans la transparence et sans aucune position partisane.

Le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire. Il propose à compter du 1^{er} juin 2017, la suppression de deux emplois à temps non complet, l'un créé à l'agence postale par délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2015 pour une durée hebdomadaire de 30h30 et l'autre créé pour l'accueil du secrétariat de mairie par délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2013 pour une durée hebdomadaire de 17h 30, propose la création de deux emplois à temps non complet, l'un pour l'agence postale à raison de 23h 00 hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif à compter du 01 juin 2017 et le second pour l'accueil du secrétariat de mairie à raison de 24h 00 hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 01 juin 2017, propose la création d'un emploi à temps complet pour remplacer la secrétaire de mairie sur le cadre d'emploi des rédacteurs à compter du 1^{er} juin 2017, et dit que conformément à l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il pourra être fait appel le cas échéant à un agent non titulaire car « dans les communes de moins de 2000 habitants (...), lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, la collectivité peut pourvoir à cet emploi par un agent non titulaire », précise que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence et autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fixation du montant du loyer pour le local de l'ancienne boucherie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local de l'ancienne boucherie situé 35 avenue Victor Hugo sera vacant fin mai et que des travaux de rafraîchissement ont été effectués.

Afin de pouvoir relouer de nouveau ce local, le conseil municipal fixe le montant du loyer à 150.00 € mensuel à compter du 1^{er} juin 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec les nouveaux locataires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Reprise de la gestion financière du restaurant scolaire et fixation du tarif repas

Le sou des écoles a fait savoir à la municipalité que dès la rentrée scolaire 2017/2018, il ne désirait plus s'occuper de la gestion financière du restaurant scolaire, à savoir le paiement des denrées alimentaires auprès des fournisseurs (11) et la facturation des repas auprès des familles (environ 50 factures mensuelles). La commune reprendra donc en charge cette gestion dès la rentrée de septembre 2017. A cet effet, il convient de fixer également le tarif du repas et de le proposer à 2.40 €.

Le conseil Municipal approuve la reprise de la gestion financière du restaurant scolaire (factures fournisseurs et familles) et fixe le tarif du repas à compter du 1^{er} septembre 2017 à 2.40 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

Fixation du tarif garderie périscolaire 2017-2018

Il est rappelé au conseil municipal que dans sa séance du 16 janvier 2017, il a approuvé le partenariat avec l'association A.E.R.E.S. Inter Gônes pour les temps périscolaires (accueil matin/soir, et T. A. P.). L'organisation de l'accueil du matin et du soir entrant dans le cadre du contrat enfance jeunesse, elle sera subventionné par la CAF. A ce titre, la commune doit fixer un tarif pour ces accueils en fonction du quotient familial, les TAP restants gratuits. Il est précisé que l'accueil du mercredi après-midi se déroulera dès la rentrée à Cublize, que les enfants bénéficieront d'une navette gratuite pour l'aller ; le retour étant du ressort des familles et que cet accueil du mercredi après-midi sera payant selon un tarif défini par Inter Gônes.

Il est proposé de fixer à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs suivants :

ACCUEIL MATIN : 6H45 à 8H20 ACCUEIL SOIR : 16H30 à 18H00

TARIF JOURNALIER : *moins de 25 présences par trimestre*

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	0.50 €	0.55 €	0.60 €
SOIR	0.50 €	0.55 €	0.60 €

TARIF FORFAITAIRE : *à partir de 25 présences par trimestre*

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	10,00 €	12,50 €	15,00 €
SOIR	10,00 €	12,50 €	15,00 €

Adopté par 11 voix pour et 2 abstentions.

Adoption du nouveau règlement pour les temps périscolaires

Dans le cadre du partenariat avec Inter Gônes souhaité par la municipalité, un nouveau règlement intérieur à destination des familles est établi permettant de fixer l'organisation des temps périscolaires. Un projet de règlement a été distribué à l'assemblée et suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux ; des modifications ont été apportées audit règlement et transmis de nouveau à l'ensemble des membres qui ont émis leur avis avant décision. Monsieur Sébastien CHAPPUY suggère que soit mis en place un tarif cantine en fonction du quotient familial et un autre pour l'accueil méridien après le repas afin que la commune puisse bénéficier d'une aide de la CAF. Suite à cette suggestion, il est souhaitable de prendre le temps de la réflexion sur ce point et de prendre ultérieurement une décision.

Adopté par 12 voix pour et une abstention.

Décision modificative n° 1 sur budget primitif 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2017.

En effet, avant l'approbation de son PLU, la commune a du faire réaliser une étude étendue sur les aléas de mouvements de terrain qui n'était pas initialement prévu au budget et prévoir des coûts supplémentaires pour les insertions d'annonces et reproduction papier dudit PLU.

Il est donc proposer à l'assemblée de prévoir l'inscription de nouveaux crédits pour l'opération 367 « élaboration d'un PLU » et d'équilibrer le budget comme suit :

Section investissement			
Dépenses		Recettes	
Libellés	Montant	Libellés	Montant
Opération 367 /article 202 Elaboration d'un PLU	+ 6 000 €	Opération 405/article 1348 Isolation thermique groupe scolaire	+ 6000 €

Désormais, le budget primitif 2017, s'équilibre en section d'investissement à 306 401.68 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Vigilance sécheresse : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été destinataire d'un arrêté du Préfet du Rhône plaçant les communes en vigilance sécheresse selon un zonage et que St Jean la Bussière étant placée en zone I n'est pas concernée à ce jour par ce plan vigilance.

PLU : Monsieur le Maire fait savoir que les délais suite à l'approbation du PLU sont passés et qu'à ce titre, celui-ci est désormais opposable et s'applique à toutes nouvelles demandes d'urbanismes.

Débit de boissons citoyenneté : Monsieur le Maire fait savoir aux élus que la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 196 a supprimé la condition de nationalité pour exploiter un débit de boissons à consommer sur place pour les licences III et IV.

SYRRTA : Il est porté à la connaissance des conseillers municipaux que des études préalables à la construction d'un programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques vont être lancées par le

syndicat et qu'à ce titre du personnel du SYRRTA et du cabinet d'étude seront amenés à sillonner le territoire et notamment les bords de cours d'eau et zones humides de la commune dans les prochains mois.

Animations NUTURAMA : Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat de délégation pour la gestion du service de l'eau, SUEZ assurera une animation à l'école Etienne Mulsant pour les classes de CE1 et CE2 le 19 juin 2017 sur le thème du « cycle de l'eau dans la nature et en milieu urbain ».

Agence Régionale de la Santé : Il est porté à la connaissance des élus que l'ARS met à la disposition de la commune et du public le rapport annuel et les fiches qualité de l'eau desservie sur la commune pour 2016.

OPAC du Rhône : Monsieur le Maire indique que l'OPAC du Rhône a décidé la mise en vente de 5 logements de la résidence « Bel horizon » et que la commune a été consultée pour avis conformément à l'article 29 de la loi engagement national pour le logement du 13 juillet 2006.

Développement numérique, dénomination et numérotation des voies : Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que dans le cadre du développement numérique, la commune souhaite s'engager dans l'adressage des communes avec la poste pour dénommer et numérotter les voies et permettre ainsi un plan de mise aux normes.

C.O.R. : Monsieur le Maire informe les membres présents du courrier adressé par la C.O.R. aux résidents du lieu-dit « le Bancillon » concernant l'optimisation de la collecte des ordures ménagères pour laquelle les habitants du hameau avait fait part de leur mécontentement.

CEF La Mazille : Monsieur le Maire dresse le bilan annuel du centre éducatif fermé la Mazille.

Installation candélabres photovoltaïques : Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation de candélabres photovoltaïques porté par la C.O.R dans ses zones d'activités économiques. Ce projet a pour but d'adapter les besoins d'éclairage en fonction des zones, de réduire la facture d'électricité et d'étudier la faisabilité d'un développement ultérieur pour l'éclairage public des communes.

Investissements 2017 : Monsieur le Maire demande aux adjoints où en sont leurs dossiers d'investissements programmés au budget de l'année 2017. Certains dossiers ont été traités comme l'achat du barnum, des frigos, du désherbeur thermique, du nettoyage et réfection du terrain de tennis, renouvellement d'extincteurs, les autres dossiers sont en cours.

Endettement de la commune : Monsieur le Maire donne pour information les taux d'endettement des communes environnantes et précise que St Jean la Bussière est très peu endettée.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 22h30.**

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 29 mai 2017.

Le Maire,

